

Assemblée générale de la Société des Ingénieurs Arts et Métiers

du 30 novembre 2019

Regroupement des deux groupes territoriaux du Val d'Oise en un seul groupe territorial

Les Groupes Territoriaux d'Argenteuil / Cergy-Pontoise (176) et d'Enghien / Montmorency (177) définis actuellement sur le Val d'Oise, organisent depuis plusieurs années toutes leurs activités en commun, notamment la récep's des conscrits, ainsi que les tap's.



Afin d'obtenir une dynamique nouvelle, il est nécessaire :

- d'étoffer les équipes en fusionnant les Bureaux des 2 GT,
- de faciliter les échanges d'idées à plus grande échelle,
- de simplifier notre fonctionnement avec un seul Président.

Dans ce but, il est donc proposé de fusionner les deux GT du Val d'Oise.

Nombre de membres Argenteuil / Cergy-Pontoise (176)	477
Nombre de membres d'Enghien / Montmorency (177)	274
Total	751

La newsletter diffusée le 20 juin dernier au sein des deux groupes annonçait l'ouverture d'un vote relatif à la fusion des Groupes Territoriaux du Val d'Oise. Les résultats de ce vote sont les suivants :

- 65 votants (43 du 176 et 22 du 177)
- 64 pour la dissolution des GT - 1 contre
- 54 pour la création du nouveau GT du Val d'Oise, 1 contre et 10 ne se prononcent pas.

Cette fusion peut donc être mise en place par les personnes suivantes :

- Véronique SIFFERMANN Li 171 - Présidente du GT d'Argenteuil / Cergy-Pontoise
- Jean-Pierre BARBEAU Li 189 - Président du GT d'Enghien / Montmorency
- Lucien COLETTA Li 174 – DR des Dpts 93 et 95.

Conformément à l'Article II-2-2-1 du projet de Règlement intérieur de la Société, qui stipule que « *le nombre des groupes territoriaux, internationaux et des comités régionaux peut être amené à évoluer, sur proposition du Conseil d'administration et décision de l'assemblée générale* », et dans la mesure où le Conseil d'administration a donné délégation au Comité pour délibérer des points statutaires, le Comité a approuvé ce regroupement et propose son adoption à l'Assemblée générale.

Résolution

En application des Statuts et de l'article II-2-2-1 du projet de Règlement intérieur, l'Assemblée générale décide d'approuver le regroupement des groupes territoriaux Argenteuil / Cergy-Pontoise (176) et Enghien / Montmorency (177) en un seul et même groupe territorial, le groupe Val d'Oise (176).